



Chez Nous à SAINT-MESMIN

Bulletin d'Informations

N° 21 - Mars 2013

(Dépôt légal N° 24342/07)

Renseignements administratifs

Maire : M. Guy BOUCHAUD

Courriel : maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie : Mme Christelle PROVOST

Courriel : secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Tél Mairie : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Site : www.saint-mesmin.com

Gîtes : gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Mairie ouverte le matin, Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

-:- :- :- :- :- :- :- :-

Les permanences

Le Maire tient ses permanences en mairie le :

Mardi : de 9 h à 12 h

Jeudi : de 9 h à 12 h

Samedi : sur rendez vous



SOMMAIRE

- Page 1 : **Couverture** : Renseignements administratifs
Page 2 : **Sommaire** – Les naissances – Les nouveaux arrivants – Les décès- Réunion publique – Diplôme -
Page 3 : **Mot du Maire**
Page 4 : **Les informations** : Balustrades-Chauffage - DVD - PLU/I – Rugby
Page 5 : **Les informations** : couture et repassage – La neige – les marchés de nuit - Les grues – Info Gendarmerie
Page 6 : **Les informations** : sacs jaunes – Passerelles - Point rencontre – remerciements – Alambic - Chiens errants
Page 7 : **Les festivités** : Repas des anciens – Le trail – Messe des Rameaux
Page 8 : **Les festivités à venir** – un peu d'humour
Page 9 : **Recette de Louissette** – Histoire du petit Lutin - Usage du feu
Page 10 : **Questions, Réponses** - Conseil Municipal du 8 janvier 2013
Page 11 : **Compte rendu** : Conseil Municipal du 8 janvier 2013 (suite)
Page 12 : **Compte rendu** : Conseil Municipal du 12 mars 2013
Page 13 : **Compte rendu** : Conseil Municipal du 12 mars 2013 (suite)
Page 14 : **Activités, commerces sur SAINT-MESMIN**
Page 15 : **Présentation du bulletin**
Page 16 : **Photos du trimestre**

LES NAISSANCES

Le 1^{er} bébé de l'année 2013 à SAINT-MESMIN est arrivé le 6 janvier. C'est à BRIVE que la petite Noémie ROUBINET est née, ses parents, Damien et Valérie sont domiciliés à la Clautre. Bienvenue parmi nous à Noémie et félicitations aux heureux parents.

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Au Grand Clos, c'est la famille BARAISE (dont le fils Jean Romain s'est déjà bien investi dans la préparation du Trail de l'Auvézère) qui est venu remplacer la famille SLUTTER partie en Corrèze.

LES DECES

Le 11 février, c'est Aline MARTIAL qui nous a quittés. Née le 14 avril 1932 à SAINT-MESMIN, Aline s'est mariée et a passé toute sa vie sur notre commune. Il y a quelques années, Aline avait joué le rôle d'une fileuse lors des journées des vieux métiers à SAINT-MESMIN. Hospitalisée et décédée à Brive, ses obsèques dans notre petit cimetière ont eu lieu le 14 février.



REUNION PUBLIQUE

Le 15 janvier dans la salle d'accueil, a eu lieu une réunion publique destinée à faire connaître les enjeux économiques sur notre commune. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à cette réunion. Un diaporama commenté par notre maire, relatant nos atouts, les statistiques, nos forces et les projets pour SAINT-MESMIN a été projeté et débattu par les personnes présentes où chacun pouvait poser ses questions sur l'avenir de la commune. Tous, auront bien compris que pour conserver l'agriculture sur une partie de la commune, l'avenir de SAINT-MESMIN est désormais lié au développement de l'activité touristique avec les sports de pleine nature. Les statistiques ont montré que grâce à cela, le nombre de résidences (137 résidences principales et 101 résidences secondaires) ont considérablement augmenté, grossissant ainsi le budget de la commune avec l'apport des taxes perçues. Il faut savoir aussi que les subventions demandées pour la rénovation du Cantou, sont étroitement liées au développement des sports de pleine nature

DIPLÔME



Fin février, notre employée communale, Valérie LEYMARIE a reçu le diplôme des mains du Capitaine Marc LEVOUX de la protection civile d'Excideuil, confirmant sa formation en prévention et secours civiques. Ce diplôme lui permettra d'être opérationnelle sur nos nombreuses manifestations.

Le petit mot du Maire



Chers Lecteurs,

C'est toujours avec un immense plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de ce bulletin qui vient avec le printemps (ce qui explique les fleurs sur la couverture) car bien souvent je n'ai pas eu l'occasion de vous rencontrer tous ou de vous parler depuis plusieurs semaines. Lorsque vous recevrez celui-ci, l'hiver sera derrière nous et nous verrons les beaux jours arriver progressivement. Je sais que pour certains d'entre vous des problèmes de santé ou des difficultés liées à la conjoncture économique actuelle sont venues s'ajouter aux rigueurs de cet hiver pluvieux, neigeux et souvent assez froid. Je souhaite que les beaux jours vous apportent plus de gaieté, de joie et d'envie.

Comme vous le lirez dans ce bulletin, mes collègues élus et moi-même, nous allons vous aider à vivre des moments plus agréables en vous proposant diverses activités récréatives, conviviales où nous pourrions tous nous retrouver pour oublier un instant les moments pénibles.

Nous ne laisserons pas pour autant de côté les projets importants pour l'avenir de notre commune, le dossier du Cantou avance, les travaux devraient débuter en septembre, la mise en valeur de nos Gorges (de plus en plus visitées et appréciées) se poursuit avec deux études en cours, l'une complémentaire pour le Bassin MERILLOU qui permettra de rendre accessible ce site à un plus large public, l'autre sur la construction d'une nouvelle passerelle suspendue réglementaire en amont du Saut-Ruban.

En même temps nous continuons à gérer le quotidien avec nos moyens humains et matériels :

-Humains grâce à l'action responsable de tous nos employés, des nombreux bénévoles et de l'ensemble des élus qui viennent souvent avec leurs propres matériels nous prêter main forte à chaque fois que nous en avons besoin,

-Matériels avec nos engins performants et utiles (tracteurs, épareuse, gyro-broyeurs, balayeuse, déneigeuse etc...)

L'état général de nos routes est bon, nous avons planifié la réfection de 3 axes importants pour 2014 et 2015, la poursuite de l'élagage le long de nos voies communales partout où les propriétaires riverains n'ont pas rempli leurs obligations, le curage de fossés dans certains hameaux. Nous avons le plus long réseau de voies communales du Canton, la part de notre budget affectée à l'entretien de la voirie dépasse les 60%. Vous comprendrez qu'avec un tel taux il se peut qu'il y ait d'autres réalisations qui n'avancent pas assez vite. C'est pourquoi je compte toujours sur votre sens civique pour respecter notre patrimoine commun, nous prévenir dès qu'un secteur est dégradé et aussi pour prendre quelques fois les mesures nécessaires pour régler le problème vous-mêmes. C'est dans le but de limiter nos dépenses que nous envisageons d'aliéner tous les chemins ruraux qui ne sont plus utilisés, qui traversent souvent de grandes parcelles appartenant maintenant au même propriétaire et qui ne débouchent pas sur un autre chemin. Je demande à tous les riverains ou propriétaires concernés de ne pas hésiter à contacter la mairie pour régulariser ces situations au plus tôt. C'est dans leur intérêt aussi au moment où la mécanisation impose des gabarits de plus en plus grands.

Je vous demanderais enfin d'être tous vigilants et attentifs à ce qui se passe autour de vous. Certaines communes voisines ne sont pas épargnées par l'augmentation du nombre de délits et de larcins, l'apparition de cultures de plantes « spéciales » cela peut nous toucher aussi, protégez donc vos biens et n'hésitez pas à nous signaler tout ce qui vous paraît anormal ou ce que vous n'avez pas l'habitude d'observer.

Tous ensemble nous serons plus performants !

A bientôt.

Sincèrement.

Guy BOUCHAUD

LES INFORMATIONS

POUR NOTRE SECURITE, DES BALUSTRADES

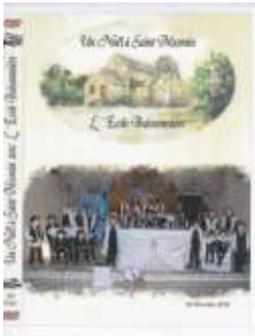
En fin d'année, une nouvelle balustrade a été posée au pont du château de Brussy en remplacement de l'ancienne abîmée, certainement par le passage de gros engins agricoles hors gabarit. Des rampes vont être posées de chaque côté de la porte principale de l'église afin de faciliter la montée des marches aux personnes âgées. De même une balustrade va être installée sur les escaliers à l'arrière de l'église afin d'en assurer la sécurité.



APPAREIL DE CHAUFFAGE

Un puissant appareil de chauffage soufflant a été acheté par la commune. Il va servir pour chauffer les chapiteaux en mi-saison, lors de nos diverses manifestations et aussi pendant l'hiver pour faire fondre la neige qui par son poids pourrait endommager les toiles de nos chapiteaux.

UN DVD A SAINT MESMIN



Après la vidéo de Causses et Rivières, (Que vous pouvez retrouver sur notre site internet) et dont une grande partie a été filmée à SAINT-MESMIN, c'est un DVD qui a été réalisé dans notre église à l'occasion des chants de Noël interprétés par les enfants de l'école Buissonnière sous la direction de Eric et Nathalie. Le 26 janvier sa projection a eu lieu dans le Cantou où de nombreux parents sont venus voir leurs enfants à l'écran. Une centaine de personnes étaient présentes et toutes ont été conquises par la réalisation de ce DVD. La soirée s'est terminée autour d'un bon vin chaud. Vous pouvez vous procurer ce DVD au prix de 20 euros à la mairie.

PLU/I

Fin 2014 le plan Urbanisme Intercommunal verra le jour. Il abrogera la carte communale actuellement en vigueur . Des informations vous seront communiquées en temps utile .Une enquête publique aura lieu et vous serez invités à y participer. La surface constructible sur chaque commune sera limitée, il nous faut donc réfléchir ensemble sur les futurs emplacements constructibles. Il nous faudra, enlever ou ajouter les terrains constructibles dans certaines zones. Il faut savoir que les terrains devenus constructibles seront taxés si aucune construction n'a été réalisée dans les 2 ans car, comme il a été dit plus haut les surfaces constructibles sont limitées et les propriétaires de ces terrains, empêcheraient de ce fait de nouvelles constructions sur la commune pendant plusieurs années et par répercussion un manque de recettes pour SAINT-MESMIN qui reçoit une partie des taxes d'habitations.

CA PERIGUEUX· RUGBY·



Après leur victoire sur Sarlat, les rugbymen du CA PERIGUEUX , équipe phare du département, sont venus passer le week-end du 5 et 6 janvier dans le Cantou . À l'instar du mini-stage au Pays basque d'août dernier, les Périgourdins ont enchaîné avec une randonnée **dans les gorges de l'Auvézère, à SAINT-MESMIN**, « Histoire de repartir sur de bonnes bases ». Leur coach, Olivier LAURENT qui a sa famille dans le village les accompagnait (photo archives Isabelle Louvier)

LES INFORMATIONS (suite)

ATELIER DE REPASSAGE

L'atelier de couture et de repassage de la Cité de Clairvivre nous a fait parvenir ses nouveaux tarifs. Ils sont disponibles en mairie. Les jours du dépôt de linge restent quant à eux inchangés, le mardi et jeudi matins en mairie



LA NEIGE

Personne n'en a parlé dans la presse ou à la radio comme pour les communes plus importantes qui s'étaient équipées d'une lame à neige, pourtant, après les chutes de neige du 15 janvier, alors que les routes des communes environnantes étaient presque impraticables pendant plusieurs jours, celles de SAINT-MESMIN étaient propres et bien dégagées. Cela, grâce à l'excellent travail d'Eric qui avait commencé très tôt le matin du 15 janvier avec son tracteur équipé de la lame à neige achetée par la commune l'année dernière. Après avoir aidé le samedi, pour le repas des aînés avec ses collègues employés communaux, il a dû parcourir à nouveau, les routes de SAINT-MESMIN le dimanche 20 après de nouvelles chutes de neige.



NOUVELLE ENTREPRISE

Nos amis Anglais, Peter et Suzan MACK viennent de créer une mini entreprise et ouvrent à partir d'avril un salon de toilettage pour chiens au lieu dit « Le Bois de Chat ». Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur nouveau métier.

LES MARCHES DE NUITS EN 2013

Après la décision à la réunion du conseil municipal du 4 septembre 2012 de maintenir les 4 marchés de nuit pour la saison 2013, les dates sont maintenant retenues. Ce sera comme chaque fois les mercredis soirs les **10 et 24 juillet et 7 et 21 août**. Toujours prévus à partir de 19 h dans le bourg ou sous les chapiteaux au hangar municipal en cas de mauvais temps. Le programme des animations vous sera communiqué dans le prochain bulletin



LES GRUES

Les grues passent, mais ne se posent que très rarement chez nous. Pourtant, courant décembre, un groupe d'une vingtaine de grues a fait escale près des étangs de Mr MOYEN au Tuquet. Elles ne s'y sont reposées que quelques heures et sont reparties pour rejoindre l'ESPAGNE où se trouve leur quartier d'hiver. Vers le 15 mars ce sont des vols où elles étaient beaucoup plus nombreuses, qui sont passés au dessus de notre commune, mais cette fois dans l'autre sens.

INFORMATION DE LA GENDARMERIE

Plusieurs individus effectuant du démarchage à domicile et circulant à bord de deux camionnettes RENAULT MASTER immatriculé AM-237-QR et FIAT DUCATO immatriculé 8472 YX 76, ont été signalés sur les secteurs de SORGES, NEGRONDES et EXCIDEUIL.

Il s'agit de cinq hommes, tous originaires de CAEN, séjournant sur notre secteur depuis quelques jours. Ils effectuent du démarchage à domicile et vendent des fruits et légumes. Ils peuvent se montrer insistants lors de la vente.

Trois d'entre eux sont défavorablement connus des services de police et gendarmerie pour des faits de démarchages illicites, travail dissimulé, vols, escroqueries.....etc

Prudence donc vis à vis de ces démarchages à domicile qui répondent à des règles strictes et dont on ne connaît pas exactement la finalité. N'hésitez donc pas à prévenir la gendarmerie en cas de présence sur vos secteurs de véhicules ou personnes inhabituels.

LES INFORMATIONS (suite)

COLLECTE DES SACS JAUNES

Attention ! **Changement de jour pour la collecte des sacs jaunes depuis le 4 mars.**

Le ramassage se fait le mardi des semaines paires à la place du lundi.

Déposez vos sacs la veille au soir devant votre porte ou dans les conteneurs jaunes où ils existent encore.

Les sacs noirs continuent comme par le passé à être ramassés toutes les semaines le jeudi.

LES PASSERELLES SUR L'AUVEZERE

La rénovation de la passerelle de Gabourat est presque terminée. La descente côté prairie a été rallongée pour permettre un meilleur accès. Il ne reste que les travaux de finition à exécuter. Cette passerelle a cependant pu servir le 24 février pour le passage du trail qui avait lieu sur notre commune.

Devant les contraintes et les normes à respecter, nous n'avons pas pu construire une passerelle provisoire au Saut Ruban.

Un filet a été tendu pour traverser

l'Auvézère le jour du trail et démonté le soir même.

Le projet de construction d'une nouvelle passerelle conforme aux normes pour remplacer le petit pont suspendu au dessus du Saut Ruban est à l'étude. (Voir CR réunion du Conseil du 12 mars 2013)



RENCONTRE AU POINT D'ACCUEIL

Le jeudi 10 janvier a eu lieu au point d'accueil, le 1^{er} rendez vous entre les personnes désireuses d'occuper leur temps libre. Dans la salle bien chauffée par un poêle à bois, une vingtaine de personnes étaient présentes. Très vite, des petits groupes se sont composés, soit pour jouer au cartes, d'autres pour jouer au scrabble ou aux petits chevaux. Des livres offerts pour l'occasion, peuvent être empruntés et sont à la disposition de chacun. Les semaines qui ont suivi ont vu baisser la fréquentation, mais ont réuni chaque fois entre douze et quinze personnes. L'ouverture chaque jeudi devrait se poursuivre jusqu'aux vacances scolaires de l'été.

REMERCIEMENTS

Mr et Mme HUGON tiennent à remercier toutes les personnes qui par leur promptitude ont participé à maîtriser le feu de cheminée survenu à leur domicile pendant leur courte absence le 24 février (jour du trail) contribuant ainsi à éviter une probable catastrophe.

LEGGET IMMOBILIER, Chez Bobas à St MESMIN

La plus grande agence anglophone en France et associés à la FNAIM

Harriet DAVIS Tél : 05.53.62.01.43 Portable : 06.72.84.95.60 Mail : hdavis@leggett.fr

BOUILLEUR DE CRU

Le bouilleur de cru est arrivé sur le terrain communal début mars.
Il vous attend !



CHIENS ERRANTS



Deux chiens errants, sans collier ont fait, dans le secteur des Petits Forts et du Belleu des dégâts parmi les basses cours sur leur passage. Une quinzaine de poules retrouvées mortes sont à leurs actifs. Après avoir été enfermés dans un enclos pendant tous le week-end, et sans nouvelles de leur propriétaire, Ils ont été conduits à la SPA de PERIGUEUX le lundi 18 mars

LES FESTIVITES DE ST MESMIN

REPAS DES ANCIENS



Le 19 janvier a eu lieu le repas des anciens. 81 personnes se sont retrouvées pour passer la journée ensemble dans une ambiance conviviale et au son de la musique. Le repas avait été préparé par Jacky MERILLOU et chaque association de SAINT-MESMIN avait participé en grande partie à son financement.

Un colis a été distribué par le Maire et ses adjoints à toutes les personnes de plus de 70 ans qui n'avaient pas pu faire le déplacement.



LE TRAIL

Le 24 février, malgré la neige qui avait commencé à tomber, le trail sur notre commune a réuni près de 200 concurrents venus de toute la région dont certains de très haut niveau sportif. Le circuit de 28 kms a été couvert par un athlète en 3 h 01 celui de 17 kms en 1h 37 et celui de 10 kms en 0h 57. Deux habitants de SAINT-MESMIN, Frédéric LEYMARIE et WIEGER FRENKEN sont arrivés respectivement 8 et 9 iemes au circuit de 10 kms en 1 h 22 et 1 h 23 ce qui est une très belle performance.



Le trail, en Anglais, chemin ou piste est une épreuve de course à pied sur terrain accidenté se déroulant sur un parcours constitué en grande majorité de sentiers avec un fort dénivelé positif. Destiné aux sportifs amateurs de sensations et de nature, les Gorges de l'Auvézère à SAINT-MESMIN offrent un parcours idéal.

Chez nous le dénivelé peut atteindre 1430 m sur des distances de 10, 17 ou 28 kms à travers les magnifiques Gorges dans un cadre superbe, sur des sentiers balisés dont une partie le long de la rivière avec, provisoirement, la traversée de l'Auvézère sur un filet tendu entre les deux rives. (Un projet de passerelle suspendue est à l'étude)

Prévue et inscrite au calendrier national en février de chaque année, et devant son succès grandissant, nous espérons pouvoir renouveler cette épreuve plusieurs fois dans l'année.

Ouverte à tous, licenciés sur présentation de leur licence ou non licenciés avec un certificat médical « d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition » les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de courses et s'engagent à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation.

Extrait de l'Interview de Jean Pierre LAGORCE organisateur de l'épreuve *Ce trail peut être considéré comme difficile. Nous avons voulu mettre en avant notre territoire, l'Auvézère et ses Gorges et proposer une épreuve qui soit attractive sportivement. Pour cela nous avons, en partie, suivi le tracé du GR 646 qui passe à SAINT-MESMIN. Nous voulions que cette course nature soit réellement nature. Du coup, on passe dans des endroits compliqués qui longent la rivière. Il y a de gros dénivelés et des passages au dessus de la rivière sur un pont de singe.*

La première année, il a fallu remettre des chemins en état pour qu'ils soient praticables. Depuis, on constate que ces chemins sont assez propres, ce qui signifie qu'ils sont fréquentés. J'en conclus que grâce au trail, des randonneurs empruntent le parcours pour découvrir les Gorges de l'Auvézère, ce qui est très positif.



MESSE DES RAMEAUX



Pour la première fois depuis de nombreuses années, la Messe a été célébrée dans notre petite église. A l'initiative du père Antoine ALTIERIE, la Messe des Rameaux qu'il officiait ce samedi 23 mars, a rassemblé une foule très nombreuse et émue de se retrouver dans ce lieu qui ne servait depuis longtemps qu'à rassembler le village que pour les chants de nos enfants ou plus régulièrement des obsèques. Commencée par la bénédiction des Rameaux, la cérémonie s'est terminée par la communion d'un grand nombre de fidèles. Un prochain rendez vous est prévu dans notre église pour courant juin

LES MANIFESTATIONS A VENIR

- **13 avril** Sortie à l'Ange Bleu organisée par Auvézère Animation. Départ du bourg à 9 h à destination de BORDEAUX (Transport, repas et spectacle 50 €)
- **28 avril** 15 h 30 en primeur par LA TROUPE DU SAUT RUBAN, Théâtre et danses folkloriques sous les chapiteaux
- **1 er mai** 9 h frotte à l'ail (casse-croûte offert par les chasseurs ACCA) sous les chapiteaux
- **4 mai 14 h 30** départ du bourg pour une randonnée dans SAINT-MESMIN organisé par Auvézère Animation.
- **26 mai** **Concours de pêche sur l'étang des Forges organisé par l'ACCA (à confirmer)**
- **18 mai** 20 h 30 Théâtre et danses folklorique par LA TROUPE DU SAUT RUBAN dans la salle de cinéma de Clairvivre.
- **15 juin** 20 h repas de la chasse sous les chapiteaux, animé par Nathalie LEGAY
- **6 juillet**, Soirée guinguette sous les chapiteaux avec Nathalie LEGAY
- **10 juillet** Marché de nuit Dans le bourg de SAINT-MESMIN, à partir de 19 heures (entrée gratuite) Une animation différente à chaque marché. Vente de produits régionaux, Expositions, Buvette – Frites – Grillades. Pour votre restauration sur place, mise à disposition gratuite de tables, couverts, planchas, barbecues et pour la joie de vos petits, une structure gonflable pour enfants.
(Les marchés de nuits sont tous prévus dans le bourg ou transférés sous les chapiteaux en cas de mauvais temps.)
- **24 juillet** Marché de nuit
- **3 août** dans l'après midi Concours de boules avec en Soirée un Gala (repas dansant) avec Nathalie LEGAY
- **7 août** Marché de nuit
- **10 août** Journée détente organisée par Auvézère Animation
10 h départ depuis la Rouye d'une randonnée, 12 h grillades, 15 h concours de pêche sur l'étang de Serge LAFAURIE. Bourriche et buvette
- **17 août** Soirée guinguette sous les chapiteaux avec Nathalie LEGAY
- **21 août** Marché de nuit
- **1^{er} septembre** Pèlerinage à la chapelle notre Dame de Partout sur la Colline des Ages
- **Septembre** Journée au bord de l'étang des Forges organisée par AVCR
- **20 octobre** à partir de 9 h Journée cueillette de champignons et dégustation d'omelettes aux cèpes avec la participation de la Société Mycologique du Périgord et la Confrérie Myco-gastronomique de BRIVE.
- **2 Novembre**, Loto organisé par Auvézère Animation sous réserve que le Cantou soit disponible
(Des travaux d'aménagements y sont prévus)
Prévues mais, dates encore inconnues
- Veillée aux étoiles.
- Avril ou mai, Journée découverte des orchidées
- Marche Nordique

UN PEU D'HUMOUR

La maison de retraite

Mamy vient d'arriver à la maison de retraite et tout le monde est aux petits soins.

Les infirmières la baignent, lui servent un délicieux repas et l'assoient sur un fauteuil face à la fenêtre donnant sur un magnifique jardin.

Tout semble parfait, mais après un moment elle commence à se pencher lentement sur la droite.

Immédiatement deux infirmières se précipitent et la remettent bien droit sur le fauteuil.

Tout semble retourner à la normale quand elle commence à se pencher lentement sur la gauche.

Les infirmières accourent et une fois de plus essaient de la remettre d'aplomb...

Quelques jours plus tard, la famille arrive pour voir comment va mamy.

- Tout se passe bien ici, ils sont gentils avec toi ?

- C'est pas mal du tout, dit la Mamy, à part qu'ils ne me laissent pas péter

Et rappelez-vous ! Les personnes âgées sont précieuses

Eh oui nous sommes plus précieux que n'importe quelle nouvelle génération car : Nous avons de l'argent dans les cheveux, nous avons de l'or dans les dents, nous avons des pierres dans les reins, nous avons du plomb dans les pieds et... nous sommes bourrés de gaz naturel

LES RECETTES DE LOUISETTE

Jarret de veau aux agrumes.

Ingrédients : Pour 6 personnes

- 1 jarret de veau d'environ 1,3 kg
- 4 échalotes, 3 gousses d'ail,
- 2 oignons moyens, 2 carottes
- 1 grosse tomate,
- 2 citrons, 2 oranges
- 1 pamplemousse rose
- 1 bouquet garni 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 50g de beurre
- Sel, poivre

Préparation

Peler et hacher les échalotes et les oignons. Gratter les carottes et couper en tout petits dés. Oter le pédoncule de la tomate et couper-la en deux et l'épépiner. Chauffer l'huile dans une cocotte et y faire dorer le jarret de veau 15 mn, en le retournant sur toutes ses faces. Assaisonner. Retirer le jarret et faire revenir 3mn oignons, échalotes et carottes. Ajouter la tomate, les gousses d'ail non pelées, le bouquet garni. Remettre le jarret dans la cocote et laisser cuire 45mn à couvert en retournant 2 fois. Presser 1 citron et 1 orange. Eplucher les agrumes restants à vif et détacher les quartiers entre les membranes. A la fin de la cuisson retirer le jarret et jeter le bouquet garni. Verser le jus de citron et d'orange dans le jus de cuisson et porter à ébullition. Sur feu très doux, incorporer le beurre en parcelle en fouettant. Ajouter les quartiers d'agrumes et chauffer sans faire bouillir. Verser sur le jarret et servir bien chaud, accompagné de spaghettis et d'une coupelle de parmesan.



Vous retrouverez toutes les recettes de Louisette sur son blog :
<http://excideuil.blogs.dordognelibre.fr/category/les-recettes-de-louisette/>

LE PETIT LUTIN de SAINT MESMIN

Les beaux jeudis *Ma chère félicité, Mon cher Bienvenue*



Je prends mon porte-plume pour vous écrire ces quelques lignes. Je sais que vous appréciez de lire les nouvelles du pays. Le village de Saint-Mesmin a évolué vers la modernité. Un club du temps libre a vu le jour là où vous avez partagé vos repas avec vos camarades de classe. Mon ami Bienvenue je sais ce que tu vas dire : <un club ma perqué far ?> Et toi Félicité, toi qui pour éduquer tes enfants a donné tant d'heures de travail sans vacances, sans dimanches, tu ne penses pas qu'un endroit où l'on peut trouver la gentillesse, la bonne humeur, l'attention aux autres, la compréhension en un mot l'AMITIE le plus beau des sentiments humains se doit d'exister dans un village comme le nôtre. Saint-Mesmin doit vivre aujourd'hui non pas sur un héritage passéiste mais ouvert sur l'horizon. Votre vision sur le destin des hommes est un jugement de valeur, ne dites pas : <un club du temps libre pour quoi faire, j'ai tant de travail à la maison.> Grand-maman lutin disait qu'il fallait laisser un peu de poussière en balayant sa maison. C'était il y a bien longtemps. Le temps à cette époque n'était pas un luxe mais bien une réalité.

Recevez toute mon affection.

Vôtre dévoué lutin

USAGE DU FEU

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 14 mars 2013 est affiché en mairie.

Dans les zones sensibles, l'usage du feu est totalement interdit du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre

Dans les zones moins sensibles l'usage du feu est réglementé du 16 mai au 14 juin et du 16 octobre au 14 février

QUESTIONS REPONSES

Les questions ont été posées par certains habitants de la commune.

Les réponses sont fournies par le Maire ou ses adjoints.

Question :

On nous a signalé à plusieurs reprises, un site sur internet où l'on peut voir l'évolution de chaque commune. Il y est écrit que SAINT-MESMIN est un exemple en matière de gestion mais que les impôts sont supérieurs à la moyenne nationale.

Réponse du Maire:

Je connais ce site mais je ne partage pas l'analyse des résultats qui indique qu'à SAINT-MESMIN les impôts sont plus élevés qu'ailleurs et qu'ils ont beaucoup augmenté depuis 2008, c'est à dire l'année où nous sommes arrivés. En effet ces calculs sont faits d'après le montant total des recettes fiscales divisé par le nombre d'habitants permanents. Comme à SAINT-MESMIN nous avons fait un effort pour faire l'inventaire des résidences secondaires en contrôlant leurs équipements, cela a entraîné une plus juste répartition des taxes foncières bâties et de ce fait des rentrées fiscales en augmentation. Le site en question a omis de comptabiliser les 200 habitants générés par ces 101 résidences secondaires et au lieu de diviser le montant total des recettes par 300 (nombre d'habitants permanents) il aurait fallu le diviser par 500, ce qui montrerait que le montant de l'impôt par habitant n'a pas été augmenté au contraire et qu'il est l'un des plus bas de la Région. (Nous n'avons pas touché à ce taux depuis notre élection)

Question :

Que deviennent les bénéfices réalisés lors des diverses manifestations organisées par A.I.S.

Réponse :

A.I.S.(Aide,Info,Solidarité) est comme son nom l'indique une association créée pour aider, informer et animer la commune et elle est à but non lucratif. Toutes les manifestations réalisées sur la commune dégagent des bénéfices qui sont investis pour l'achat de matériels nécessaires à l'amélioration de la vie communale (qui de ce fait n'est pas pris en charge par la municipalité) au profit des enfants, à l'information et à l'organisation de nouvelles activités. Les comptes AIS sont présentés et approuvés chaque année par les membres dont l'Ecole Buissonnière fait partie. Ils ont permis aussi de financer la réalisation du DVD, les sorties, les goûters et les cadeaux de Noël aux enfants.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 janvier 2013

Nombre de Conseillers : en exercice / 11/ présents / 11/ votants / 11 /

L'an deux mil treize, le 08 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 03 janvier, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS :Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, Jean Pierre DURAND. Claude ROUSSEAU, HAYE Guy

SECRETARE : Sandra COMBY. **ABSENTS** : Néant

Le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble du Conseil et expose brièvement la situation internationale et nationale qu'il estime préoccupante. Il explique que cela aura un impact sur la gestion de la commune, qu'il a sensibilisé les employés municipaux sur la nécessité de minimiser les coûts d'entretien et de fonctionnement et il demande à chaque conseiller de faire l'inventaire de tout ce qui doit être impérativement réalisé dans leur zone respective et de tout ce qui peut attendre. Il demande ensuite l'autorisation de rajouter une délibération pour une demande de subvention DETR (Etat) pour le Cantou. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 /Demande de subvention DETR pour l'aménagement du cantou :

Le Maire rappelle qu'une demande similaire avait été déposée en 2012 mais qu'elle avait été rejetée parce que la commune avait déjà bénéficié d'une subvention pour l'installation du Wifi public.

Il souligne que le dossier de rénovation du Cantou a été complètement revu au cours de l'année 2012 afin de répondre à toutes les normes de sécurité et accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) avec pour but d'obtenir aussi une labellisation tourisme handicap et gîte de France. Il propose de représenter ce nouveau dossier afin d'obtenir une aide financière de l'Etat de 40 %

(environ 120 000€) du montant total du coût des travaux. Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention de l'Etat.

Page 10

2/Délibération approuvant la dissolution du syndicat de gestion du collège de LANOUAILLE.

La Maire indique qu'il a représenté la commune lors de la dernière réunion du syndicat de gestion du collège de LANOUAILLE et qu'il a voté pour la dissolution de ce syndicat conformément aux orientations préfectorales. Il ajoute que cette dissolution a été acceptée à l'unanimité des membres présents qui représentaient plus de 50 % des membres du syndicat. Il demande donc à la commune d'accepter cette dissolution et de signer une convention avec la Mairie de LANOUAILLE qui sera maintenant chargée de gérer le collège.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité cette dissolution.

3/ Présentation du rapport d'activités du SDE 24.

Le Maire dresse le bilan des activités du SDE 24 et fait remarquer la part importante du budget qui a été consacrée à la commune pour la modernisation du réseau électrique. Il rappelle ce qui est planifié pour 2013 et 2014 et indique que les hameaux de Las Psycharias, La Béchadie et le Tournier du Breuil sont également inscrits au plan.

4/Présentation du PLU/I (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Le Maire rappelle que la carte communale établie en 2008 sera remplacée en 2015 par un PLU/I. Il ajoute qu'il a déjà participé à plusieurs réunions de préparation de ce PLU/I qui montrent que la commune devra, pour son urbanisation, tenir compte des orientations prises par la Communauté de Communes en matière de développement. Il indique qu'il a déjà fait prendre conscience à ses collègues Maires des autres communes partenaires de la nécessité de conférer à SAINT-MESMIN la possibilité de constructions permettant : **-un développement touristique** près de l'Auvézère (Le Bourg, Charoncle, Le Grand-Clos, et Veaupeytourie) en direction de la D 704 vers les sites touristiques de la Dordogne **et un développement agricole** sur toute la partie est de la commune en direction du Bassin de BRIVE.

5/Point sur les travaux à réaliser en 2013.

Le Maire rappelle que le projet de rénovation du Cantou reste la priorité pour 2013. Il demande à ce que les services municipaux se concentrent surtout sur l'entretien des fossés et des talus, l'élagage et la réfection partielle de certaines parties de voies communales. Il demande à tous les conseillers de faire le point de la situation dans leur secteur respectif et de présenter leurs conclusions lors du prochain conseil municipal afin qu'un ordre de priorité soit établi.

6/Point sur l'aliénation, le changement d'assiette ou la réouverture de chemins ruraux.

Le Maire explique qu'il est souvent sollicité par différentes associations de marcheurs, VTT ou autres pour vérifier le tracé de chemins ruraux, ce qui l'a amené à constater que la Commune était propriétaire de plusieurs kilomètres de chemins ruraux non utilisés ou non entretenus. Il demande à tous les conseillers, chacun dans leur secteur, de répertorier ces chemins et de consulter les riverains de façon à permettre au Maire, lors d'une prochaine réunion du conseil, de lancer la procédure pour aliéner, changer d'assiette ou rouvrir ces chemins.

Divers :

Compétition de canoë-kayak des 9 et 10 février 2012.

Le Maire annonce que cette compétition est annulée suite à la restructuration du Comité Départemental de canoë-kayak de la Dordogne.

Salle d'accueil de l'ancienne cantine ;

Le Maire annonce que la première réunion du « club du temps libre » aura lieu le 10 janvier de 14h00 à 17h00. A cette occasion le poêle à bois est remis en service.

Mise en garde :

Le Maire annonce la multiplication du nombre d'escroqueries à la carte bleue sur internet et demande d'être très vigilant sur les mails demandant une réponse.

La séance s'est terminée à 22H30.

Nombre de Conseillers : en exercice /_ 11 _/ présents /_ 10 _/ votants /_ 10 _/

L'an deux mil treize, le 12 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 5 mars 2013, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND, Claude ROUSSEAU,

Absent : Robert BOSSELUT excusé

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la voirie communautaire. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ Délibération sur la mise à disposition de nouvelles voies à la disposition de la COMCOM.

Le Maire explique que suite à l'entrée de 5 nouvelles communes il convient d'accepter que la COMCOM prenne à sa charge de nouvelles voies. Pour SAINT-MESMIN il s'agirait de la voie communale limitrophe avec la Cité de CLAIRVIVRE. Le conseil accepte à l'unanimité.

2/ Vote du compte administratif 2012.

Le Maire présente les comptes qui font apparaître une économie de 88 714 € sur le fonctionnement et un équilibre sur l'investissement compte tenu de l'affectation d'une réserve de 83 500 € pour la rénovation du Cantou.

Le Maire précise que les économies de fonctionnement ont été réalisées en partie grâce au bon état général des matériels et à l'action quotidienne des employés.

Le résultat cumulé excédentaire 2012 s'élève à 32 405,25 € (hors réserve Cantou)

Le Conseil vote à l'unanimité ce compte administratif et de gestion

3/Affectation du résultat 2012.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'affecter cette somme de 32 405,25 € au profit de la section de fonctionnement du budget primitif 2013.

Il précise que la somme économisée sur la section investissement au profit de la rénovation du Cantou permettra de faire les avances nécessaires pour les travaux qui devraient débiter en septembre 2013. Cette affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

4 /Vote du tarif petit gîte lié au Cantou.

Le Maire explique que le petit gîte est souvent lié à la location du Cantou. Le prix de location actuel est de 70 € par nuit pour 5 personnes maximum. Afin de clarifier la situation, il propose de fixer le même prix que pour le Cantou à savoir 13 € par nuit et par personne.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette décision.

5/Attribution des subventions 2013.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'octroyer les mêmes montants de subventions (200 €) aux associations communales (ACCA, Auvézère Animation et La Troupe du Saut-Ruban) il décide de maintenir à 150 € la subvention au profit de la Lutte contre le cancer, celle de 150 € à la Sécurité Civile et celle de 150 € à la FNACA. Il attribue une subvention de 200 € au Syndicat de Pêche de PAYZAC

6/Aide financière voyages scolaires.

7 enfants de SAINT-MESMIN actuellement au CEG de LANOUAILLE vont participer en avril à des voyages scolaires aux PAYS-BAS, en ITALIE ou en ESPAGNE.

Le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer une aide de 70 € à chaque élève. Cette somme sera versée directement aux familles.

7/Participation au financement de la protection sociale complémentaire de 3 employés.

Le Maire explique qu'en 2002 le Conseil avait mis en place un contrat collectif de Prévoyance ouvert à tous les Agents qui le souhaitaient pour couvrir le maintien de salaire et l'indemnisation complément retraite en cas de maladie ou d'accident. Une circulaire ministérielle de 2012 précise que les collectivités peuvent désormais contribuer au financement de ce contrat d'assurance. C'est pourquoi le Conseil décide à l'unanimité d'accorder mensuellement aux 3 assurés les montants suivants en fonction de leur salaire de base : 5 € à JP VOGEL, 9 € à Eric MESPLET, 7 € à Christelle PROVOST.

8/Délibérations pour la signature de l'acte de nouvelle assiette du chemin rural Les Sinzilloux, La Gaulia, la Pierre Plate. Le Notaire souhaitant établir des actes différents avec chaque propriétaire concerné par le changement d'assiette du chemin ci-dessus cité, le Conseil prend une délibération concernant l'échange avec les conjoints C. ROUSSEAU, J. BALLESTA et J.P. CONTRAND, sans soulte, une délibération concernant l'échange avec les conjoints J.L. THOMAS et B.PICHON sans soulte, une délibération concernant la vente des conjoints DAUVERGNE et MONTACUTELLI à la commune au prix de 0,5 € le m² et une délibération de vente par la commune au conjoint REBIERE au prix de 0,5 € le m².

9/ Convention avec la SPA La convention de fourrière avec la SPA étant arrivée à terme, le Conseil décide à l'unanimité de reconduire cette convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2013. Le montant de la redevance versée sera équivalent au montant de la moyenne nationale.

10/Délibération pour l'achat du terrain de M. VIALLE.

Le Maire annonce que deux parcelles de taillis (1,42 ha) longeant la rivière et donnant accès à celle-ci sont en vente. Il souligne que celles-ci seraient utiles pour la commune dans la perspective de la valorisation des berges des Gorges de l'Auvézère. Le prix négocié avec les conjoints VIALLE est de 2 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'achat de ces deux parcelles et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte d'achat.

11/Passerelle du SAUT-RUBAN .

Dans le cadre de la revalorisation des Gorges de l'Auvézère, le Maire présente une étude concernant la construction d'une passerelle aux normes en amont du SAUT-RUBAN (à quelques mètres de l'endroit de l'ancienne passerelle). Le coût de construction d'une telle passerelle est évalué à près de 20 000 € HT c'est pourquoi le Maire propose que celle-ci soit construite sur des terrains que la commune doit acquérir. Il ajoute que les propriétaires des parcelles BK 135 et BE 25 ont donné leur accord pour céder la surface nécessaire à l'implantation de cette passerelle. C'est pourquoi il demande au Conseil l'autorisation de rechercher les subventions pour mener à terme ce projet. Le Conseil accepte à l'unanimité la poursuite de ce projet et l'élaboration et le dépôt de dossiers de subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'être partie prenante.

Divers :

Point sur la rénovation de la passerelle de Gabourat.

Le Maire annonce que la partie la plus endommagée de la passerelle de Gabourat a été refaite et que l'autre partie sera réalisée dès que l'entreprise le pourra.

Chemins à aliéner.

Le Maire a inventorié un certain nombre de chemins à aliéner, il a contacté les riverains concernés et il attend que ceux-ci trouvent ensemble un terrain d'entente. Il ajoute qu'il reste à l'écoute de tous les autres propriétaires qui seraient intéressés par l'aliénation de chemins sans issue.

Plan de réfection des routes 2013-2016 .

Le Conseil décide à l'unanimité la réfection de la route le Puy Bialy- Les Bessades en 2014, la réfection de la route le Poteau de Brussy- Château de Brussy et de celle de Leymarie en 2015.

Rénovation des deux pièces de l'ancienne cantine.

L'ancienne cuisine et le bureau de l'ancienne cantine sont en cours de rénovation. Les travaux sont effectués par Jean Pierre VOGEL. Le maire rappelle que l'ancienne salle de restauration accueille plus de 10 personnes tous les jeudis (Club du temps libre)

Bois de chauffage. Eric MESPLET a coupé plus de 50 stères de bois. Ce bois est déjà réservé et le Conseil décide de maintenir le prix actuel à 40 € le stère.

Vidange de l'Etang du moulin Haut

En accord avec l'ONF la vidange de l'Etang du Moulin Haut devrait avoir lieu en novembre 2013.

Organisation du Gala du 3 août 2013. Nathalie LEGAY est chargée de la promotion, de l'animation et de l'organisation du menu et du dîner. Le prix d'entrée sera comme l'année dernière 20 €.

Un concours de pétanque aura lieu sur le site et sera organisé par Henri GRELLETY .

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H45.

LES GITES de la commune

- Le Gîte communal de vacances: appartement pour 5 personnes, situé dans le bourg.
 - Le gîte de groupe Le Cantou : pouvant accueillir des groupes jusqu'à 33 personnes.
Location du Cantou en salle des fêtes également ou de la salle d'accueil pour toutes vos manifestations, repas de famille, mariages, baptêmes. Pour la location s'adresser à la mairie Tél 05 53 52 71 02 - courriel : gites.saintmesmin@orange.fr
 - Nathalie vous propose, aux Chaumettes, 2 gîtes, le 1^{er} pour 8 personnes et le second pour 10 personnes tous deux avec piscine privée. Tél 06 31 20 96 14 - Email : nathalie.dupuy12@orange.fr
 - Harry et Truus vous proposent au Pagnon les gîtes pour 5, 4, ou 2 personnes. Emplacement pour camping, 5/6 personnes. Tél 05 53 52 86 80 - Site : www.lepagon.nl
 - Chez Gilbert GERAUD à « la Quintinie » : petit pavillon pour 3 ou 4 personnes Tél 05 53 52 74 11
 - La Colline à « Linard » : 2 gîtes, le 1^{er} classé 2 étoiles pour 6 personnes et le second pour 4 personnes, tous deux adaptés pour les personnes handicapées. Tél 05 53 52 23 39 - Site internet : www.lacolline-linard.fr
 - A Mezurat à proximité d'un étang, Une maison tout confort, 3 chambres pour 6/7 personnes, sur un terrain clos. Ouvert toute l'année. Mr ou Mme Penaud - Tél : 05 53 52 73 08
 - Au Mercier, chez Yvette et Serge Devaud, un gîte à la ferme pour 3, 4 personnes tel 06 70 12 90 81 ou 05 53 52 20 82
 - Les Fontanelles, ferme bio avec légumes et œufs frais chez Wieger Frenken et Dimphi Hombergen avec 1 gîte pour 4 personnes, Icaravane aménagée, 6 emplacements pour camping. Roulottes et piscine prévues à partir de 2013
Email : info@lesfontanelles.fr Site : www.lesfontanelles.fr tel 06 73 13 10 46 ou 06 75 98 23 30
 - La Béchadie : 3 gîtes pour 5 et 7 personnes. Lee Van Hoeck - tél 05 53 62 33 01
- Nous tenons à votre disposition à la Mairie la liste d'une vingtaine de gîtes ou chambres d'hôtes disponibles sur notre commune

DIVERS COMMERCE A LA FERME

- **Canard** : Pour tout ce qui provient du canard, Foies gras, magrets séchés, confits ou rillettes, Colette Pouyadou à « Mont Cocu », Tél 05 53 62 84 55 ou 05 53 52 46 30.
- **Fromages de Chèvres** : Chez Nadia Geas « au Mont »
Vous la trouverez sur les marchés de Payzac les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois, à Lanouaille les 2^{ème} et 4^{ème} mardis et à Juillac, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis. Tél 05 53 62 45 06
- **Volailles Légumescv** : Chez Marcel Bounaix, « Las Péycharias »
vente directe à la ferme de volailles P.A.C, poulets, Pintades, Canettes et lapins sur commande ainsi que des légumes de saison, pommes de terre, carotte, choux, tomates, haricots verts - Tél 05 53 52 71 08
- **Producteur de miel** : Michel David au « Poteau de Brussy » - Tél 05 53 52 79 06
- **Légumes et œufs certifiés bios** : Veaupeytourie, Les Fontanelles Wieger Frenken et Dimphi Hombergen tel 06 73 13 10 46 ou 06 75 98 23 30
- **Semences, graineterie** : Chez Nouhaud à Fargeas
- **Espace vert** : Tonte, débroussaillage, petit travaux extérieurs L'espace vert de Manu 06 20 23 85 42
mail : desplat.emmanuel@hotmail.fr

POUR VOS LOISIRS

- **Chasse** : ACCA - Contacter son Président, Jean Paul Contrand - Tél 05 53 52 81 78
- **Sentiers de randonnées** : Plusieurs itinéraires sont disponibles sur notre commune, les plans de tous ces sentiers de randonnées sont au point info (bourg) ou à la mairie.
- **Pêche** : Une carte délivrée par la Mairie vous permet de pêcher de mars à octobre sur les deux étangs gérés par la commune : l'Etang des Forges et l'étang du Moulin Haut. La pêche dans l'étang du bas (Etang des Forges) est ouverte les mercredis, samedis et dimanches. Des lâchers de truites y sont effectués. Le nombre de truites prélevées est limité à 5 par jour. La pêche dans l'étang du haut (Etang du Moulin-Haut) est ouverte tous les jours.
- **Atelier stages artistiques** : Cours de dessin, ouvert à tous, de mai à septembre. Emplacement pour camping et gîtes. Truus Van Dalsem Le Pagnon - Tél 05 53 52 86 80 - Site Internet : www.truusvandalsem.nl
- **Kayak, Bassin naturel d'eau vive** : Du Saut Ruban au Pont de Saint Mesmin (déconseillé aux novices)
Un projet d'aménagement est en cours.

LES ARTISTES LOCAUX

- **Confection de tableaux en fleurs séchées** : Madeleine Tourenne, Mont Cocu - Tél 05 53 52 46 30
- **Peinture sur toile** : Teddy Montacutelli La Clautre
- **Peinture sur toile** : vente de tableaux Truus Van Dalsem Le Pagnon - Tél 05 53 52 86 80 - www.truusvandalsem.nl
- **Dessins Croquis** : Leen Van Hoeck La Béchadie - Tél 05 53 62 33 01
- **Animation bal, soirée Accordéon Musette** : Nathalie Legay Le grand Clos - Tél 05 53 52 26 50
- **Danses folkloriques, théâtre, chants** : La Troupe du Saut Ruban Jackie Dussert - Tél 05 53 62 00 31
- **Photos d'arts et Infographie** : Karine Tomaselli Le Grand Clos tél 05 53 55 04 77
- **Artiste Sculpteur** : Frédéric Rebboh Le Grand Clos tél 06 60 0717 78

Commune de Saint Mesmin

Présentation du magazine de la Commune « Chez Nous à SAINT-MESMIN »

Publication

Intitulé : "Chez Nous à Saint Mesmin" c'est le moyen d'informer les habitants sur la vie de la Commune

Destination de la publication : Interne à la commune

Type : Magazine apolitique.

Périodicité : Trimestrielle

Tirage : 210

Nombre de pages : 16

Année de création : 2008

Directeur de la Rédaction : Guy BOUCHAUD, Maire.

Réalisation : Guy HAYE, Adjoint à la communication

Relecture correction et publication : Guy BOUCHAUD

Iconographie : banque d'images de Guy HAYE

Publicité : Non ou très peu, et à titre gracieux

Impression : Par Guy BOUCHAUD et Guy HAYE en mairie

Distribution : Remise en main propre par le Maire et ses Adjoints

Diffusion en ligne : la publication est disponible en ligne sur notre site, « www.saint-mesmin.com », sans modification pour le web



Présentation détaillée :

Le magazine "Chez Nous à Saint Mesmin" reprend les éléments marquants de la commune.

Esquisse de l'Eglise Saint Maximus et le Blason de la commune adopté en 2008 (avec l'accord de la famille PASQUET et des propriétaires actuels du Château) symbolisant notre commune.

Le public visé : les habitants de la commune, les résidents temporaires et les vacanciers, donc tout public.

Notre ligne éditoriale repose sur des actualités dans le plus de transparence possible. Les projets et actions menés sont développés selon les différentes compétences de la collectivité. L'objectif est d'informer, de valoriser les projets communaux et intercommunaux et d'être au plus proche des habitants de la commune.

Points en terme de contenu qui caractérisent ou font l'originalité de la publication

- présentation attractive et dynamique de type magazine
- Les naissances, les décès, les nouveaux arrivants
- Le mot du maire
- Les informations : contenu apolitique au plus proche de l'actualité de la commune
- Les festivités, passées et à venir
- Questions des habitants et réponses du maire ou de ses adjoints
- Comptes rendus des réunions des conseils municipaux
- Informations émanant de divers syndicats dont la commune est adhérente
- Les bonnes adresses et les numéros utiles sur la commune

Nota

Le bulletin est réalisé bénévolement, par des non professionnels ce qui explique pourquoi l'ordre des articles, la mise en page et la relecture laissent parfois à désirer . Le manque de temps au moment du tirage est souvent la cause de certaines fautes ou erreurs.

La liste des bonnes adresses sur la commune n'est pas exhaustive et nous ne publions que celles des habitants de la commune qui le souhaitent.

La rédaction du bulletin ne peut que publier les articles qui lui sont transmis et elle s'excuse auprès des lecteurs pour l'absence de certaines informations dont elle n'a pas eu connaissance.

De même, n'étant pas des professionnels, il se peut que les termes ou les images employés ne correspondent pas toujours à la description voulue ce qui parfois amène à des confusions ou à des erreurs d'interprétation...que vous voudrez bien excuser.

Les événements du trimestre en photos



TYPES	DIMENSIONS:hxlargxprof
COIFFEUSE	95 X 50
ARMOIRE MEME	210 X 100 X 42
TABLE	100 X 83
TV PHILIPS + DECODEUR	67 CMS COULEUR
BUREAU + CHAISE	122 X 60
CANAPE CUIR 3 PLACES	200 X 95 X 100
2 FAUTEUILS RELAX CUIR	95 X 95 X 90
TABLE BASSE OVALE	117 X 57 X 42
TABLE S A MANGER	152 X 83 + 2 RALLONGES
6 CHAISES	
BIBLIOTHEQUE	208 X 107 X 33
TABLE FER FORGE	60 X 65 X 47
TABLE RONDE	DIAMETRE 70 H 48
BUFFET ANCIEN	110 X 135 X 60
COFFRE JOUETS	55 X 77 X 38
ARMOIRE	183 X 160 X 60
2 LITS	90 CMS
ARMOIRE	224 X 163 X 75
BUREAU	150 X 80
MEUBLE CHAMBRE	215 X 47 X 43 BAS 67
ETAGERES	
LIT BOIS + MATELAS 140	148 X 210
MEUBLE	213 X 89 X 66
MEUBLE	213 X 89 X 66
PENDERIE	213 X 105 66
LAMPADAIRE FER FORGE	H 198
BUFFET COULOIR	90 X 220 X 45
FRIGO BRANDT	
MEUBLE CLAIRE	96 X 122 X 46
MEUBLE FORMICA 1	80 X 120 X 50
MEUBLE FORMICA 2	73 X 120 X 35
TABLE FORMICA + 2 CH	77 X 90 + 2 RALLONGES 30
CUISINIERE + 2 BOUTEILL	ARTHUR MARTIN
SALON JARDIN BLANC	
10 CHAISES S JARDIN	
DESSERTS S JARDIN	
DEBROUSSAILLEUSE	STHIL KM 100 R 09/10
TAILLE HAIE A RALLONGE	STHIL COMBI HL 135 09/10
TRACTEUR VIKING	MT 5997 K DE 08/2008
REMORQUE TRACTEUR	
SOUFFLEUSE A FEUILLES	
ACCORDIOLA MODELE 24	

Madame Jeanne VIALLE et ses fils vous informent que le Samedi 11 Mai 2013, aura lieu une vente de mobilier, électroménager, vaisselle, bibelots et outillages divers qu'elle ne pourra pas emmener dans son futur domicile. Si vous êtes intéressé (ée), vous pourrez vous présenter à son domicile actuel (Les Roches Brunnes- Le Bourg-Saint Mesmin) de 9h00 à 18h00. (voir liste ci-contre, non exhaustive)